

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2025

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

4.2 Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2025

4.3 Demande de dédommagement de la municipalité de Saint-Armand – Travaux prise d'eau

5. Règlements

5.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

5.2 Adoption du Règlement numéro 763-25 intitulé Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre 2025

6.2 Adoption du budget révisé au 31 août 2025

6.3 Autorisation de paiement – Budget révisé 2025 OHBM

6.4 Octroi de contrat et autorisation de signature – Entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Bedford avec la SPA des Cantons

6.5 Autorisation de signature de l'acte de vente du bâtiment situé au 1, rue Principale (lot 5 602 046 du Cadastre du Québec)

6.6 Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles situés sur le territoire de la Ville de Bedford

6.7 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de septembre

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 29 septembre 2025

7.3 PIIA – 25, Bâisseurs (6 logements)

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Autorisation de contribution financière – Profits du Tournoi de golf de la Ville de Bedford
- 8.2 Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum
- 8.3 Prêt d'équipements pour le Craft Garden COMONT
- 8.4 Demande de contribution pour sortie familiale pour les membres de la section locale UNIFOR 956 à Bedford
- 8.5 Octroi de contrat de gré à gré pour l'achat de décorations lumineuses et lumières de Noël
- 8.6 Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »
- 8.7 Nomination des membres du comité MADA
- 8.8 Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial M15 2025

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Octroi de contrat de gré à gré à Eurovia Québec pour le pavage de la rue Rix
- 9.2 Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235
- 9.3 Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2025-2026
- 9.4 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Frelighsburg
- 9.5 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Saint-Ignace-de-Stanbridge
- 9.6 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Stanbridge Station
- 9.7 Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)
- 9.8 Octroi d'un contrat pour la collecte des conteneurs et de transport des ordures ménagères ainsi que du verre pour l'année 2026
- 9.9 Amendement de la résolution numéro 25-07-235 – Entente intermunicipale de délégation partielle de compétences et de services concernant le réseau régional d'écocentres sur le territoire de la MRC de Brome- Missisquoi
- 9.10 Plan de Gestion des Actifs en Eau – mandat d'assistance à Tetra Tech QI inc.
- 9.11 Acceptation finale des travaux de la rue Victoria nord

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la quote-part de la Ville pour l'alimentation en eau potable de la caserne des incendies
- 10.2 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 pour le service de sécurité incendie
- 10.3 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 en matière de prévention
- 10.4 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 en matière de sécurité civile
- 10.5 Recommandation du CII –Entente de service en prévention incendie

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

11.Ressources humaines

12.Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) de la séance du 12 août 2025
- 12.2 Lettre de remerciement de la Société d'agriculture de Missisquoi pour le soutien de la ville de Bedford
- 12.3 Invitation de la fondation Claude de Serres pour leur souper casino bénéfice

13.Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14.Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mercredi le 1^{er} octobre 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette
Pierre Le Blanc
Mona Beulac

Marie-Pier Tougas
Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-10-287

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-10-288

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseillère Mona Beulac

Que ce conseil adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet 9.5 doit se lire : Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'échantillonnage de l'eau potable avec Saint-Ignace-de-Stanbridge;
- Le sujet 9.9 est retiré;
- Le sujet 13.1 est ajouté en affaires nouvelles comme suit: Adoption du règlement numéro 699-25-34 modifiant le règlement numéro 699-11 tel qu'amendé, intitulé règlement sur le zonage, afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 29 septembre 2025 sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-10-289

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

25-10-289 (suite)	Proposé par le conseiller Yves Gnocchini Appuyé par le conseiller Daniel Audette Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.
	ADOPTÉE
N.M.	Tour de table des membres du conseil
25-10-290	Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2025 Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM; Proposé par le conseiller Yves Gnocchini Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription de quatre (4) élus au congrès 2025 de la FQM qui a eu lieu les 24, 25 et 26 septembre dernier. Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 80 \$ à chacun des membres du conseil participant audit congrès. « Je directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
	ADOPTÉE
25-10-291	Demande de dédommagement de la municipalité de Saint-Armand – Travaux prise d'eau Considérant que la municipalité de Saint-Armand a adopté une résolution demandant à la Ville de Bedford d'allouer un montant représentant 5 % de leur quote-part des travaux d'aqueduc réalisés dans le secteur Philipsburg, à titre de compensation ou de crédit aux usagers payeurs du service d'aqueduc de ce secteur; Considérant que tous les travaux d'infrastructure, incluant ceux relatifs aux réseaux d'aqueduc, sont réalisés dans l'intérêt de la population afin d'assurer la sécurité, la salubrité, l'efficacité et la pérennité des services offerts; Considérant que toutes les villes et municipalités du Québec procèdent régulièrement à des travaux de voirie, d'égouts, d'aqueduc et autres infrastructures municipales, lesquels peuvent entraîner des désagréments temporaires pour les citoyens; Considérant que ces travaux, bien que parfois incommodants, ne donnent lieu à aucun dédommagement financier aux usagers ou aux contribuables concernés; Considérant que la Ville de Bedford applique un principe d'équité et de saine gestion des fonds publics, et qu'une telle demande de dédommagement créerait un précédent injustifié dans le cadre de la gestion normale des services municipaux; Proposé par le conseiller Yves Gnocchini Appuyé par le conseiller Daniel Audette Que ce conseil rejette la demande formulée par la municipalité de Saint-Armand concernant l'allocation d'un montant représentant 5 % de leur quote-part des travaux d'aqueduc dans le secteur Philipsburg.

25-10-291
(suite)

Que ce conseil réitère que les travaux réalisés dans le cadre de l'entretien et de la mise à niveau des infrastructures municipales visent à améliorer les services aux citoyens et relèvent d'une responsabilité partagée entre les municipalités participantes, sans compensation financière directe aux usagers durant les périodes de travaux.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Armand.

ADOPTÉE

25-10-292

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)

Le conseiller Pierre Le Blanc donne avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330).

Je dépose le projet de règlement numéro 625-25-9 concernant la circulation et le stationnement (RM 330).

ADOPTÉE

25-10-293

Adoption du Règlement numéro 763-25 intitulé Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025, par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 25-09-273;

Considérant que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance du conseil municipal et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 763-25 intitulé Règlement sur le territoire assujetti au droit de préemption et les fins municipales pour lesquelles un immeuble peut être acquis.

ADOPTÉE

25-10-294

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de septembre 2025

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 30 septembre 2025, au montant de 1 782 703,61 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 26 septembre 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-10-295

Adoption du budget révisé au 31 août 2025

Considérant que le conseil a pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2025 soumis par le directeur général;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ladite liste;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

D'adopter tel que déposé, l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2025 ainsi que la liste des amendements budgétaires correspondants, laquelle liste fait partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le trésorier ou le trésorier adjoint à effectuer lesdits amendements budgétaires.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-296

Autorisation de paiement – Budget révisé 2025 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 2 septembre 2025, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2025, la contribution de la Ville passant de 30 404 \$ à 31 204 \$.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 2 septembre 2025 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 31 204 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 800 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-297

Octroi de contrat et autorisation de signature – Entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Bedford avec la SPA des Cantons

Considérant que la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA) est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur le territoire;

Considérant que l'entente actuelle entre la Ville de Bedford a sollicité la SPA des Cantons vient à échéance le 31 décembre 2025;

Considérant le nouveau projet d'entente soumis aux membres du conseil municipal;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'octroyer le contrat de gestion du contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Bedford et du règlement concernant le contrôle des animaux à la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA des Cantons).

25-10-297
(suite)

D'autoriser le maire Claude Dubois et le directeur général Richard Joyal à signer l'entente relative à la gestion du contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Bedford avec la SPA des Cantons pour une durée de cinq (5) ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-298

Autorisation de signature de l'acte de vente du bâtiment situé au 1, rue Principale (lot 5 602 046 du Cadastre du Québec)

Considérant que Monsieur Marco Macaluso, courtier immobilier agréé, a procédé à la vente de l'Hôtel de ville de Bedford, situé au 1, rue Principale, identifié comme le lot 5 602 046 du Cadastre du Québec

Considérant que la Ville a fait l'acquisition du bâtiment situé au 24, rue Rivière pour y aménager son nouvel hôtel de ville;

Considérant que la prise de possession du 1, rue Principale est prévue pour le 15 novembre 2025;

Considérant que les acheteurs du bâtiment doivent choisir le notaire de leur choix pour la préparation et la signature de l'acte de vente;

Considérant que la date de signature de l'acte de vente sera fixée en fonction de la disponibilité du notaire choisi par les acheteurs;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le conseil autorise monsieur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Bedford, l'acte de vente afférent à l'immeuble situé au 1, rue Principale à Bedford ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

25-10-299

Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles situés sur le territoire de la Ville de Bedford

Considérant que le 1^{er} octobre 2025 le conseil municipal adoptait le Règlement numéro 763-25 concernant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Bedford en vertu duquel les immeubles situés sur ensemble du territoire de la Ville de Bedford sont sujets à être visées par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales;

Considérant qu'un avis d'assujettissement doit être notifié aux propriétaires de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption;

Considérant que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption les immeubles suivants identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi : 5 601 795, 5 603 259, 5 601 829, 5 601 830, 5 601 831, 5 601 826 et 6 048 935.

Considérant que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c.A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement pas un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

25-10-299
(suite)

Considérant que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil autorise l’inscription au Registre foncier du Québec, d’un avis d’assujettissement, d’une période de 10 ans à l’égard des immeubles suivants, et ce, pour l’une ou plusieurs des fins municipales indiquées :

ADRESSE	LOTS	FIN(S) MUNICIPALE(S) VISÉES
17, rue Marziali	5 601 795	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
40-42, rue de la Plaisance	5 603 259	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
5, Corriveau	5 601 829	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
40-42, de la Plaisance	5 601 830	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
5, rue Corriveau	5 601 831	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
9, rue Corriveau	5 601 826	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.
Rue Alcée-Rocheleau	6 048 935	L’habitation, une activité communautaire une infrastructure ou un service d’utilité publique ; réserve foncière ou soutenir le développement économique.

Que la direction générale de la Ville de Bedford soit mandatée afin d’entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

- N.M.

Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025
- N.M.

Dépôt du registre des permis du mois d’août 2025
- N.M.

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 29 septembre 2025
- 25-10-300

PIIA – 25, DES BÂTISSEURS

Considérant la demande soumise afin d’approuver l’apparence d’un immeuble de 6 logements sur le lot 6 566 427 ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d’aménagement extérieur de FNX Innov, produit par A. Gamache, architecte paysager, # de projet 2102656, datés du 2022-12-08 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans d’architecture de Boum Architecture, produit par Marie-Claude Bouvier, architecte, dossier # 24-024, datés du 2025-03-17 ;

25-10-300
(suite)

Considérant que les matériaux de revêtement extérieur proposé en référence au plan d'architecture sont :

- De l'acier couleur noir fumée sur la portion AC1;
- De l'acier couleur gris orageux sur la portion AC2;
- De l'acier couleur noir fumée sur la portion AC3;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

25-10-301

Autorisation de contribution financière – Profits du Tournoi de golf de la Ville de Bedford

Considérant la tenue de la 31^e édition du Tournoi de golf de la Ville de Bedford le 4 juin 2025 au Club de golf de Farnham;

Considérant que ce tournoi avait pour but d'amasser des fonds pour le service des loisirs afin de distribuer les profits à des organismes à but non lucratifs œuvrant auprès des enfants dans la région;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal désire remettre la somme de 8 000 \$ à différents organismes de la façon suivante :

- | | |
|---|----------|
| • Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ Inc. | 1 000 \$ |
| • École MGR-Desranleau | 2 700 \$ |
| • École du Premier Envol | 1 600 \$ |
| • Butler Home & School Association | 2 200 \$ |
| • Maison de la famille | 500 \$ |

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-302

Autorisation de contribution financière – La Maison des jeunes Le Boum

Considérant que la Maison des jeunes Le Boum sollicite la ville de Bedford pour une contribution financière au montant de 1 400 \$;

Considérant que sa mission consiste à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes de 12-17 ans, à promouvoir leur bien-être, à développer des relations avec leurs pairs et contribuer de façon positive à leur communauté;

Considérant que l'organisme offre des ateliers psycho-sociaux favorisant l'enrichissement et la communication ainsi que l'aide aux devoirs afin de faciliter la compréhension et limiter le décrochage scolaire;

Considérant que la participation financière des municipalités regroupées du pôle de Bedford est sollicitée afin de les aider à faire l'achat d'équipement et de matériel pour différentes activités et excursions;

25-10-302
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution financière à La Maison de jeunes Le Boom au montant de 1 200 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-303

Prêt d'équipements pour le Craft Garden COMONT

Considérant qu'à chaque année depuis maintenant 4 ans, Comont organise l'évènement le Craft Garden COMONT à l'extérieur de la distillerie;

Considérant que cette année cet évènement s'est tenu samedi le 13 septembre 2025;

Considérant que la distillerie Comont a demandé le prêt de tables à pique-nique, tentes, signalisation et haut-parleur pour cet événement;

Considérant que la Ville de Bedford soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil municipal autorise le prêt de signalisation, de tables à pique-nique et d'haut-parleur pour la tenue de cet évènement survenu le 13 septembre 2025.

ADOPTÉE

25-10-304

Demande de contribution pour sortie familiale pour les membres de la section locale UNIFOR 956 à Bedford

Considérant que le responsable du comité loisirs à la section locale 956 d'UNIFOR a transmis au conseil une demande de contribution financière pour une activité familiale pour les membres de la section locale 956 qui comprend, les employés de l'unité de la Ville de Bedford ainsi que l'unité de l'usine JTEKT situé à Bedford;

Considérant que cette activité familiale aurait lieu le samedi 27 décembre 2025 de 16h00 à 18h00;

Considérant que les employés de la Ville de Bedford et plusieurs citoyens de Bedford qui travaillent chez JTEKT participeront avec leurs enfants à cette activité en marge des fêtes;

Considérant que le tarif régulier pour une location de deux heures à des fins d'activités récréatives est de 420,81 \$ taxes incluses;

Considérant que la demande est d'obtenir 2 heures de glace à un prix de location moindre que celui offert;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

25-10-304
(suite)

Que le conseil accorde un prix de location à 220\$ pour une activité familiale pour les membres de la section locale 956 qui comprend, les employés de l'unité de la Ville de Bedford ainsi que l'unité de l'usine JTEKT, samedi le 27 décembre 2025 de 16h00 à 18h00.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-10-305

Octroi de contrat de gré à gré pour l'achat de décorations lumineuses et lumières de Noël

Considérant que la Ville de Bedford souhaite faire l'acquisition de décorations lumineuses et de lumières de Noël;

Considérant les propositions reçues;

Considérant que Leblanc Illuminations-Canada a présenté une offre de services en date du 10 septembre 2025 au montant de 22 596,20 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de décorations lumineuses et de lumières de Noël ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil octroie le contrat à Leblanc Illuminations-Canada au montant de 22 596,20\$ plus les taxes applicables, pour l'achat de décorations lumineuses et de lumières de Noël.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-306

Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

Considérant que la Ville de Bedford souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »;

Considérant que la Ville de Bedford certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

Considérant que la Ville de Bedford s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal autorise Madame Mélissa Gagnon, coordonnatrice Service des loisirs, culture et vie communautaire, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Ville de Bedford et à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

25-10-307

Nomination des membres du comité MADA

Considérant que la Ville de Bedford a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

Considérant qu'à la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Ville de Bedford désire réaliser la démarche MADA ;

Considérant que la Ville de Bedford entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

Considérant que la Ville de Bedford a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

Considérant que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville de Bedford lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil de la Ville de Bedford procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes âgées et que le comité sera composé des membres suivants :

- Mona Beaulac, RQF/A - Ville de Bedford
- Mélissa Gagnon, Coordinatrice Loisirs, culture & vie communautaire - Ville de Bedford
- André Beaumont - Président de la FADOQ de Bedford & région
- Linda Brunet - résidente âgée
- Denise Côté Patenaude - résidente âgée
- Louise Couture - résidente âgée
- Christine Tougas - résidente âgée
- Sylvie Beauregard – résidente âgée.

Que le comité aura pour mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil de la Ville de Bedford;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE

25-10-308

Autorisation de contribution financière – Tournoi provincial M15 2025

Considérant que le tournoi de hockey provincial M15 se tiendra du 19 au 30 novembre 2025;

Considérant que plus d'une trentaine d'équipes d'à travers le Québec sont attendues;

Considérant que l'organisation désire s'assurer de la sécurité et d'un bon déroulement du tournoi;

Considérant qu'une demande de contribution financière de 2 800 \$ a été déposée afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi;

25-10-308
(suite)

Considérant que les profits de ce tournoi seront remis à l'organisation du Hockey mineur de Bedford-Farnham.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil municipal autorise une contribution financière à des fins de commandite d'un montant de 2 800 \$ afin de couvrir les frais de l'équipe des premiers soins ainsi que les frais d'utilisation pour l'usage de chronométrage du tournoi.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-10-309

Octroi de contrat de gré à gré à Eurovia Québec pour le pavage de la rue Rix

Considérant la nécessité de procéder au pavage de la rue Rix entre le débarcadère d'autobus de l'école Butler et la rue Dutch ;

Considérant l'offre de services reçue d'Eurovia Québec;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie le contrat de gré à gré à Eurovia Québec pour le pavage de la rue Rix entre le débarcadère d'autobus de l'école Butler et la rue Dutch, pour un montant de 44 788,80 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-310

Octroi d'un contrat – Entretien hivernal des routes 202 et 235

Considérant que la Ville doit s'assurer du déneigement et déglacage des routes 202 et 235 à l'intérieur de son territoire ;

Considérant que le contrat d'entretien hivernal comprend le grattage et épandage de sel, à partir du 120 rue Cyr jusqu'au 127 rue Dutch pour la route 235, et à partir du 797 rue Principale jusqu'au 226 rue Rivière sur la route 202, le tout représentant 5 km pour les deux routes numérotées;

Considérant que des deux (2) entreprises ont été invités à déposer une offre de service pour les travaux et que deux (2) soumissions ont été reçues;

Considérant la soumission la plus basse est celle de E.B.I. Excavation Bedford inc. au montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie un contrat d'entretien hivernal des routes 202 et 235 à E.B.I Excavation Bedford inc., pour un montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables et ce, pour l'hiver 2025-2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-10-311

Octroi d'un contrat – Déneigement des stationnements et transport de neige pour l'hiver 2025-2026

Considérant que la Ville doit assurer le déneigement des différents stationnements municipaux sur son territoire, soit :

- Le stationnement de la Place Publique du Dr. Adrien-Tougas;
- Le stationnement à l'intersection de la rue Principale et des Pins (face au restaurant Barry);
- Le stationnement des marchands;
- Le stationnement de la Place de l'Estrie;
- Le Centre communautaire Georges-Perron;
- L'aréna;
- Hôtel de ville rue Rivière;
- Nouvelle caserne incendie rue Cyr;

Considérant que la ville a approchée deux compagnies de la région ayant la capacité de déneiger tous les endroits demandés;

Considérant que des ententes ont été conclues de gré à gré auprès d'entreprises pour le déneigement des stationnements et du transport de la neige;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 180 \$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie JA Beaudoin Construction Ltée, pour les stationnements des marchands et du centre communautaire.

Que ce conseil accepte l'offre de service à un taux horaire de 150 \$ de l'heure plus les taxes applicables, à la compagnie Déneigement Bourdeau, pour les autres stationnements, avec une clause mentionnant qu'il y aura une surcharge de carburant pour chaque tranche de 0,10 sous du litre d'augmentation au-delà du prix de 2,75 \$ le litre et aura un ajout mensuel de 2% sur le taux horaire pour le déneigement mécanique.

Que ce conseil accepte l'offre de service de la compagnie Déneigement Bourdeau à un taux unitaire de 100 \$ par visite, par passerelle, plus les taxes applicables, pour le déneigement manuel des passerelles et de garantir un minimum de dix (10) visites par passerelle.

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès de Transport Marc Chevalier, J.A. Beaudoin, Frédéric Robert, Brian Bourdeau et ce, pour le transport de la neige pour l'hiver 2025-2026 au tarif horaire recommandé par l'association de camionnage du Québec.

Que les sommes applicables pour l'exercice financier 2026 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-10-312

Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Frelighsburg

Considérant que la Ville de Bedford et la municipalité de Frelighsburg désirent convenir des termes et conditions d'une première entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et ville ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et le maire, Claude Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Frelighsburg.

ADOPTÉE

25-10-313

Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'échantillonnage de l'eau potable avec Saint-Ignace-de-Stanbridge

Considérant que la Ville de Bedford et la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désirent convenir des termes et conditions d'une première entente intermunicipale pour l'échantillonnage de l'eau potable conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et ville ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et le maire, Claude Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l'entente intermunicipale pour l'échantillonnage de l'eau potable avec Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

25-10-314

Autorisation de signature d'une entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées avec Stanbridge Station

Considérant que la Ville de Bedford et la municipalité de Stanbridge Station désirent convenir des termes et conditions d'une première entente intermunicipale pour l'exploitation, le traitement et l'entretien des infrastructures reliées à l'eau potable et aux eaux usées conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et ville ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-10-314
(suite)

Que ce conseil autorise le directeur général, Richard Joyal, et le maire, Claude Dubois, à signer pour et au nom de la Ville de Bedford l’entente intermunicipale pour l’exploitation, le traitement et l’entretien des infrastructures reliées à l’eau potable et aux eaux usées avec Stanbridge Station.

ADOPTÉE

25-10-315

Autorisation de paiement du décompte No.2 pour la réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1)

Considérant l’octroi d’un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1) en 2025, et ce, en vertu de la résolution 25-07-233 et pour un montant de 3 293 951,57\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu’au 15 août 2025, et ce en vertu de la résolution 25-09-284 et pour un montant de 160 976,71\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu’au 15 septembre 2025 et la recommandation de paiement faites par la firme « Artelia » (surveillant de chantier) pour un montant de 882 439,40\$ incluant les taxes;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 au montant de 882 439,40\$ (incluant les taxes) à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour le projet de réfection des rues Taylor, Dutch et Best (Phase 1).

« Je, directeur général et trésorier » de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-316

Octroi d’un contrat pour la collecte des conteneurs et de transport des ordures ménagères ainsi que du verre pour l’année 2026

Considérant que le contrat actuel de la collecte des conteneurs et du transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu’à partir de 2026, la collecte des conteneurs (bleus) dédiés aux matières recyclables et le transport des matières recyclables collectées seront gérés par le ÉEQ (Éco Entreprises Québec) ;

Considérant que le nouvel appel d’offres BED20250930 a été publié sur SEO pour couvrir les services de collecte de conteneurs et de transport des ordures ménagères ainsi que du verre pour 2026, plus une année d’option (le cas échéant) ;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu 4 soumissions conformes en réponse à cet appel d’offres:

Appel d’offres 20250930 – Collecte de conteneurs et transport d’ordures ménagères et du verre 2026			
9166-2452 Québec Inc. (NOPAC Environnement)	GFL Environmental inc.	Enviro Connexions	Services RICOVA inc.
35 182,35\$ tx incluses	47 430,99\$ tx incluses	49 669,20\$ tx incluses	81 469,07\$ tx incluses

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

25-10-316
(suite)

Que ce conseil octroie le contrat pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères ainsi que du verre à l'entreprise (NOPAC Environnement) du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 selon les conditions stipulées à l'appel d'offres BED20250930, et ce, pour un montant de 35 182,35\$ (incluant les taxes).

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-317

Plan de Gestion des Actifs en Eau – mandat d'assistance à Tetra Tech QI inc.

Considérant que la Ville de Bedford s'est engagée envers le MAMH à élaborer et mettre en œuvre un Plan de Gestion des Actifs (PGA) en Eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux, et ce en vertu de la résolution 24-10-318 ;

Considérant que la Ville s'est engagée également à transmettre au Ministère, au plus tard le 16 novembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

Considérant que la Ville de Bedford a besoin d'assistance pour l'aider à faire, dans un premier temps, sa démarche du Plan de Gestion des Actifs ;

Considérant que la Ville a besoin d'assistance également pour réaliser le PGA-Eau conformément aux exigences minimales du MAMH ;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. est en mesure de nous assister dans ce domaine ;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une offre de services professionnels proposant à la Ville une enveloppe budgétaire de 20 000\$ (avant taxes) payable en fonction de l'avancement du projet;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde le mandat d'assistance à Tetra Tech QI inc. pour nous aider à faire la démarche de Gestion des Actifs ainsi que la réalisation du PGA-Eau, telle que proposée dans leur offre de services professionnels 53677TT (10OSV) sous forme d'une enveloppe budgétaire de 20 000\$ (avant taxes), payable en fonction de l'avancement du projet. Leurs honoraires seront facturés aux taux horaires tandis que les dépenses seront facturées au prix coûtant plus 5%.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-318

Acceptation finale des travaux de la rue Victoria nord

Considérant le protocole d'entente entre la Ville de Bedford et la compagnie 9169-0503 Québec inc. concernant les travaux d'infrastructures sur la rue Victoria nord;

Considérant que le promoteur a fait parvenir à la Ville le certificat d'acceptation finale des travaux;

Considérant que les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Ville;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

25-10-318
(suite)

Que ce conseil accepte la recommandation de Tetra Tech pour l'acceptation finale des travaux sur la rue Victoria nord.

Que ce conseil autorise le versement de 129 328,70 \$ à la compagnie 9169-0503 Québec inc. pour sa portion des coûts des travaux d'infrastructures, tels que spécifiés au protocole d'entente.

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 129 328,70\$ pour les travaux d'infrastructures de la rue Victoria nord.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-319

Appropriation à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la quote-part de la Ville pour l'alimentation en eau potable de la caserne des incendies

Considérant la construction de la nouvelle caserne au 99, rue Cyr à Bedford;

Considérant que des travaux de construction du réseau d'aqueduc et d'égout ont été nécessaire pour alimenter la caserne ;

Considérant que ses travaux ont été réalisé et qu'ils sont terminés;

Considérant que la portion des coûts des travaux pour l'alimentation de la caserne sont répartis entre la Ville et les municipalités partenaires faisant partie de l'entente de fourniture de services de sécurité incendie;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de ne pas emprunter à long terme pour le paiement de sa portion des coûts;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

D'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté la somme de 108 296,95\$ pour le paiement de la quote-part de la Ville de Bedford pour l'alimentation en eau potable de la caserne des incendies.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

25-10-320

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 pour le service de sécurité incendie

Considérant que le budget des dépenses du service de sécurité incendie a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 712 800 \$ avec des revenus anticipés de 230 000 \$;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil municipal entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies (CII), le 23 septembre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2026, pour le service de sécurité incendie à un montant de 712 800 \$.

Que ce montant soit prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

25-10-321

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 en matière de prévention

Considérant que le budget des dépenses en matière de prévention a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 118 100 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité intermunicipal des Incendies (CII), le 23 septembre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses 2026 en matière de prévention incendie à un montant de 118 100 \$.

Que ce montant soit prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

25-10-322

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2026 en matière de sécurité civile

Considérant que le budget des dépenses de la sécurité civile a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 8 250 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies (CII) le 23 septembre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2026 en matière de sécurité civile à un montant de 8 250 \$.

Que ce montant soit prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

25-10-323

Recommandation du CII –Entente de service en prévention incendie

Considérant que le CII désire considérer l'opportunité que le service incendie de Bedford offre les services de prévention incendie pour les risques moyens et élevés aux autres municipalités du Pôle de Bedford;

Considérant que le CII désire mandater la Ville de Bedford afin de négocier une entente de fournitures de services en prévention incendie;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies (CII) le 23 septembre dernier, et ce concernant le mandat à la Ville de Bedford de négocier une entente de fourniture de services avec les municipalités du Pôle de Bedford soit Saint-Armand, Pike River, Stanbridge East et Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

N.M.

Procès-verbal de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) de la séance du 12 août 2025

N.M.

Lettre de remerciement de la société d'agriculture de Missisquoi pour le soutien de la Ville de Bedford

N.M

Invitation de la Fondation Claude de Serres pour leur souper casino bénéfice

25-10-324

Adoption du Règlement numéro 699-25-334 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 699-25-34 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 5 août 2025 par le conseiller Yves Gnocchini par le biais de la résolution 25-08-242;

Considérant que le projet de règlement numéro 699-25-34 a été adopté le 5 août 2025 dans sa résolution numéro 25-08-243;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} octobre 2025 à 18 :30 heures;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 699-25-34 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de modifier l'article 159 sur les projets de développements domiciliaires.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié lundi le 29 septembre 2025 sur le site internet

Sept (7) citoyens se sont prévalus de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Problème de vitesse près de la garderie sur la rue Campbell;
- Danger d'accidents à cause du détour des gros camions de transport sur les chemins Sheltus et Maurice;
- Suggestion d'un nouveau trajet proposé pour un détour dans le futur et demande à savoir qui détermine les routes lors de détour;
- Demande du Comité Vivre ensemble Bedford pour la collaboration et promotion de la Ville de Bedford relativement aux activités d'embellissement et d'environnement pour l'année 2026;
- Retour sur l'article de la Voix de l'Est concernant la conservation du boisé près des terrains derrière la rue Élisabeth
- Plan pour le déplacement actif (piste cyclable) lors du prochain mandat du maire.

25-10-325

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la séance soit levée à 20h06

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière